

LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF - lundi 12 avril 2021

Compte de gestion 2020

L'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur le compte de gestion de la commune établi par le Comptable des Finances Publiques et sur ses résultats. Ce document, visé et certifié par l'Ordonnateur, doit être en concordance avec les écritures comptables produites par la collectivité au travers du compte administratif.

Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

Pour l'exercice 2020, le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

Les résultats de clôture (hors restes à réaliser) se déclinent de la façon suivante :

<u>BUDGET COMMUNAL</u>	
Section de fonctionnement	354 543,54 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	91 020,32 €
Résultat reporté de 2019	116 601,24 €
Total section d'investissement	207 621,56 €
<u>RÉSULTAT TOTAL</u>	<u>562 165,10 €</u>

Compte administratif 2020

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité au titre de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal a approuvé, en l'absence de monsieur le maire, le compte administratif 2020 de la commune, établi par monsieur le maire, a reconnu la sincérité des restes à réaliser, et a approuvé les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

ANNEE 2020

<u>COMMUNE</u>	Budgétisé 2020	CA 2020	% réalisé	Restes à réaliser	Total exercice	% réalisé
<i>Fonctionnement</i>						
Dépenses	4 308 840 €	3 968 500,03 €	92,10%	- €	3 968 500,03 €	92,10%
Recettes	4 308 840 €	4 323 043,57 €	100,33%	- €	4 323 043,57 €	100,33%
Solde	- €	354 543,54 €		- €	354 543,54 €	
<i>Investissement</i>						
Dépenses	7 462 390,00 €	4 600 923,29 €	61,65%	2 111 535,32 €	6 712 458,61 €	89,95%
Recettes (dont excédent antérieur)	7 462 390,00 €	4 808 544,85 €	64,44%	1 569 659,10 €	6 378 203,95 €	85,47%
Solde	- €	207 621,56 €		- 541 876,22 €	- 334 254,66 €	
<i>Résultat cumulé</i>						
Dépenses	11 771 230,00 €	8 569 423,32 €	72,80%	2 111 535,32 €	10 680 958,64 €	90,74%
Recettes	11 771 230,00 €	9 131 588,42 €	77,58%	1 569 659,10 €	10 701 247,52 €	90,91%
Résultat global		562 165,10 €		- 541 876,22 €	20 288,88 €	

Bilan des opérations immobilières 2020

Le Conseil Municipal a pris acte des opérations immobilières réalisées par la commune en 2020, listées ci-dessous :

ACQUISITIONS DE TERRAINS PAR LA COMMUNE

Dates	VENDEURS	LIEU	MONTANT	OBSERVATIONS
-	-	-	-	-

VENTES DE TERRAINS COMMUNAUX

Dates	ACQUEREURS	LIEU	MONTANT	OBSERVATIONS
13/10/2020	Lionel COLAS	La petite clôture	2 600 €	Vente de terrain
17/11/2020	Côtes d'Armor Habitat	Le clos de l'épine	50 670 €	Vente de terrain

Affectation des résultats 2020

La clôture de l'exercice 2020, au vu du compte administratif, fait apparaître un excédent de fonctionnement ainsi qu'un solde positif de la section d'investissement. Ces résultats font l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante :

Section d'investissement		
Recettes	Excédent d'investissement reporté (compte R001)	207 621,56 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	354 543,54 €

Taux d'imposition 2021

Pour l'année 2021, aucune modification de taux n'est proposée.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir et de reconduire, pour l'année 2021, les taux d'imposition de 2020 à savoir, 22,93 % avec adjonction de la part départementale de 19,53% soit 42,46% pour la taxe foncière sur le bâti, et 90,67 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Budget Primitif 2021

Dans la continuité des budgets précédents, le budget primitif 2021 a été établi sur la base de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, du gel de la fiscalité locale, du bénéfice de recettes supplémentaires liées aux nouvelles constructions, de la poursuite des projets d'investissement en saisissant les opportunités du plan de relance tout en maintenant un endettement supportable.

La subvention versée par la commune au Centre Communal d'Action Sociale est fixée à la somme de 85 000 euros pour l'exercice 2021.

L'enveloppe prévue pour les subventions aux associations est de 44 200 euros.

Compte tenu des projets d'investissement, le recours à des emprunts sera nécessaire au cours de l'année.

Les projets inscrits pour 2021 sont principalement :

- La restructuration du centre technique municipal
- La rénovation énergétique du bâtiment abritant la médiathèque actuellement
- La restructuration et extension du groupe scolaire
- Les cheminements doux tranche 1 Hillion-Les Quilles
- Les cheminements doux tranche 2 Les Quilles-St René
- Aménagement de la rue de la tour du Fa
- Aménagement de la rue de Licellion

Pour faire face aux besoins d'investissement, les excédents de fonctionnement sont transférés en totalité à la section d'investissement.

Afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de la taxe d'habitation, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera le taux 2020 auquel s'ajoute le taux du département des Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal, a approuvé le budget primitif 2021, tel que résumé ci-après :

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 4 496 250 euros.

Il s'équilibre en investissement, compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice écoulé, à la somme de 6 007 000 euros. Les crédits provenant de la reprise des résultats sont volontairement basculés en investissement pour permettre de concrétiser les projets à venir.

Etat des emprunts garantis

La commune est régulièrement sollicitée pour apporter sa garantie pour des emprunts contractés par des personnes de droit public ou privé, selon les conditions précisées aux articles L.2252-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le tableau ci-annexé, traduit l'état des emprunts garantis par la Commune pour l'année 2021.

Le montant des annuités des emprunts garantis (245 758,22 €) et de la dette communale (487 300€) ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement (4 419 800€) du même exercice. Pour l'année 2021, le ratio est égal à 16,58%.

Le Conseil Municipal a pris note des informations transmises dans le tableau ci-après :

Numéro du contrat	Bénéficiaire	Objet	Organisme	Montant du Contrat	Echeance 2021	Valeur Residuelle au 01/01/2021	Intérêts 2021	Annuité 2021
DD09340663	COOPALIS	Construction de 4 logements - Domaine de la Baie HILLION	ARKEA BANQUE	326 400,00 €	8 660,91 €	309 522,50 €	5 416,64 €	14 077,55 €
0450119	BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE	6 LOG.LOC. BSB ST-RENE	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	154 476,67 €	6 460,09 €	58 509,28 €	1 199,44 €	7 659,53 €
478108	BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE	2 LOG.LOC.BSB LE CRAPONT	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	37 188,26 €	1 439,52 €	15 585,90 €	241,57 €	1 681,09 €
478104	BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE	10 LOG. LOC. BSB LE CRAPONT	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	232 543,68 €	9 158,98 €	101 393,20 €	2 078,56 €	11 237,54 €
1049145	BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE	BSB lot LA CROISEE-50% DE 382454	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	191 227,00 €	5 451,20 €	139 081,71 €	2 642,56 €	8 093,76 €
1088874	BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE	Construc. de 5 logem. Fin 2058-La Croisée	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	17 813,50 €	287,19 €	15 316,63 €	268,04 €	555,23 €
1088876	BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE	Lot. Croisée de 5 loge. Fin 2042	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	196 665,50 €	5 263,22 €	147 478,75 €	2 580,88 €	7 844,10 €
0876 0857359 12	APAJH 22	Agrandissement du ESAT	CMB EMPRUNTS	203 000,00 €	10 215,23 €	118 674,03 €	4 675,09 €	14 890,32 €
081959C	BAIE D'ARMOR AMENAGEMENT	Lotissement Les Plages	CREDIT COOPERATIF	880 000,00 €	174 554,72 €	710 933,23 €	5 164,68 €	179 719,40 €
Total Budget communal				2 239 314,61 €	221 491,06 €	1 616 495,23 €	24 267,46 €	245 758,52 €

Admissions en non-valeur

Au cours des exercices comptables 2016 et 2019, des titres de recettes émis pour le recouvrement de produits communaux, n'ont pas été honorés par leurs créanciers malgré les démarches de la Commune et de la Direction Générale des Finances Publiques.

La Direction Générale des Finances Publiques a adressé à la Commune, un état de demande d'admission en non-valeur, établi à la date du 2 février 2021, pour un montant total de 1 216,46 euros concernant des factures de prestations périscolaires. Conformément à la demande du Comptable du Trésor Public, cette somme

correspondant à des impayés sera admise en non valeur et les crédits nécessaires inscrits au budget primitif 2021.

Contrat d'association aux écoles privées

La commune d'Hillion verse chaque année aux deux écoles privées, une participation déterminée par le biais du contrat d'association qui lie les deux entités.

Conformément à la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012, le coût moyen d'un élève scolarisé à l'école publique a été calculé pour l'année 2020. Le calcul, lissé sur les années 2018, 2019 et 2020 fait apparaître un coût moyen par enfant de classe maternelle de 1 237.81 € et de 502.62 € par élève en école élémentaire.

La répartition par école privée est effectuée en fonction du nombre d'élèves inscrits au 1er janvier de l'année.

Le Conseil Municipal a validé l'octroi des participations aux écoles privées de la manière suivante : 69 497.07 € pour l'école privée Saint-Joseph de Hillion et 58 049.25 € pour l'école privée de Saint-René.

Lotissement « Les Plages » - modification de la dénomination des rues

Les futures voies du lotissement des Plages ont été nommées par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2019. Suite à l'avancée du projet et à la validation du sens de circulation dans le permis d'aménager, il apparaît pertinent de modifier le plan d'adressage initialement effectué.

Aussi, les deux nouvelles voies du lotissement des Plages sont nommées rue de l'Hôtelet et rue du Grand Léjon.

Plage de la Grandville – création d'une passerelle d'accès et demande de subvention

Le secteur bas du hameau de la Grandville a fait l'objet en 2019 de travaux de renaturation du site sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du Littoral. Parallèlement, dans le cadre d'une problématique de présence d'une vasière au niveau de l'accès historique à la plage, la commune a fait le choix de démolir l'ancienne cale pour des raisons sanitaires et sécuritaires.

Dans ce contexte, afin de maintenir pour les riverains et les usagers un accès à la plage depuis la Grandville et le GR 34, la commune souhaite installer une passerelle entre la plage et le chemin du GR 34. Toutes les autorisations nécessaires auprès des différentes instances ont été obtenues. La passerelle va donc pouvoir être installée.

Par ailleurs, le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) porte un dispositif « France Relance », destiné aux maîtres d'ouvrages publics, pour l'extension, la mise en valeur et la restauration du sentier littoral. Le but de cette opération est l'accès libre et gratuit à des paysages "vue sur mer". Ce dispositif financier est réservé aux études et travaux neufs, il est doté d'une première enveloppe sur le budget « France Relance » de 5 millions d'euros.

Le projet de passerelle correspond aux critères du dispositif « France Relance – Vue sur Mer », car il permet de redonner un accès sécurisé à la plage et de participer à la mise en valeur du site.

Création d'un emploi d'agent d'Accueil / État Civil à temps non complet 28/35^{ème}

Création d'un emploi de cuisinier à temps complet

Modification du tableau des emplois et des effectifs